

INTITULE LA CULTURE DE LA BIENTRAITANCE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF : DES REPERES A LA MISE EN ŒUVRE

Objectifs

- Définir la bientraitance et distinguer bientraitance / maltraitance.
- Identifier les freins et les obstacles à la bientraitance dans les pratiques professionnelles quotidiennes.
- Interroger, évaluer et faire évoluer ses pratiques professionnelles.

Date (s) :

20 novembre 2018

Lieu : Dijon ou Besançon

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs (*) :

280 € (Adhérent)

360 € (Non-Adhérent)

Public :

Directeurs, cadres, voire personnels éducatif, socio-éducatif, accueillants, soignants, dans les structures sociales, médico-sociales, d'insertion pour adolescents et jeunes adultes.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation à chaud
Evaluation à froid
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation

Intervenant :

Lina SAMRANY,
Cadre de santé, Ingénieure en formation professionnelle et technologies éducatives spécialisée en « Didactique professionnelle »

Pré-requis Pas de pré-requis spécifique

Programme

Le concept de bientraitance ;

- Définition de la bientraitance au regard de ses propres pratiques professionnelles,
- Analyse des pratiques à partir de situations vécues au quotidien par des professionnels,

De l'éthique aux principes d'action ;

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité,
- Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'acte,
- Une valorisation de l'expression des usagers,
- Un aller-retour permanent entre penser et agir,
- Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

Les références en matière de bientraitance ;

- La charte des droits et liberté de la personne accueillie : ce que prévoit la loi du 2 janvier 2002-2 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale,
- Les recommandations ANESM,
- Rôle et articulation avec le projet d'établissement et les projets de vie individualisés,

Transposition dans la vie quotidienne de l'établissement ou du service ;

- La bientraitance et la prévention des risques comme axe majeur des démarches d'évaluation interne et externe,
- L'évaluation des écarts et la définition d'objectifs d'amélioration :
 - ⇒ La participation et l'expression des usagers et de leurs proches [CVS...],
 - ⇒ L'ouverture de l'établissement / service sur son environnement,
 - ⇒ La mobilisation des outils de développement professionnel adaptés aux objectifs [formation, réflexion éthique, groupe d'analyse de pratiques],
 - ⇒ La formalisation de pratiques collectives et d'outils relatifs à la bientraitance [procédures de repérage et de signalement, définition des pratiques de bientraitances...].

(*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)

Service formation URIOPSS BFC

Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci—25000 BESANCON

Tel : 03.81.82.18.13 — www.uriopss-bfc.fr — formation@uriopss-bfc.fr

Organisme enregistré sous le numéro 43 25 000 21 25 auprès de la Préfecture de Franche-Comté